

Campagne contre la distraction au volant - 12-15 novembre 2024

Written by Matt Weir | novembre 9, 2024 at 03:24:pm



La police de Saint John mènera une campagne contre la distraction au volant du 12 au 15 novembre 2024. La campagne sera axée sur l'application de la législation relative à la distraction au volant et sur la sensibilisation du public aux dangers associés à la distraction au volant.

Qu'est-ce qu'une distraction?

« On parle de distraction au volant lorsque l'attention du conducteur est détournée de la conduite par des activités secondaires (par exemple, manger, parler aux passagers, parler ou envoyer des messages sur des appareils de communication électroniques (ECD) tels que les téléphones cellulaires et les téléphones intelligents) ». (Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé, 2018)

Qu'est-ce qui est illégal et qu'est-ce qui ne l'est pas en vertu de la loi?

-Vous ne pouvez pas passer ou prendre des appels téléphoniques, sauf s'il s'agit d'un dispositif mains libres.

-Vous ne pouvez pas envoyer de textos en conduisant!

-Vous pouvez regarder l'écran d'un GPS, mais vous ne pouvez pas le programmer

ou le manipuler.

-Si un écran d'affichage est intégré à votre véhicule, il est autorisé. Dans le cas contraire, vous ne pouvez pas l'avoir sous les yeux.

Quelle est la sanction?

Les conducteurs reconnus coupables de distraction au volant devront payer une amende de 340,50 \$ et perdront cinq points sur leur permis.

Quelles sont les conséquences?

Selon les données de la Base de données nationale sur les collisions de Transports Canada, la distraction au volant a contribué à environ 21 % des collisions mortelles et 27 % des collisions avec blessures graves en 2016. Ces statistiques s'inscrivent dans une tendance à la hausse des collisions liées à la distraction au volant, alors qu'elles représentaient 16 % des collisions mortelles et 22 % des collisions avec blessures graves dix ans plus tôt.

Pour plus de nouvelles, visitez [Saint John Police Force | Ville de Saint John, Nouveau-Brunswick](#)